



L'essentiel & plus encore

Population active féminine en agriculture en 2015

Bagnolet, Mars 2017

En agriculture, les femmes, elles assurent

Cheffes d'exploitation ou d'entreprise de services, conjointes actives sur l'exploitation ou salariées dans la production agricole, les femmes sont sur tous les fronts. En 2015, la population active agricole féminine comprend 111 800 cheffes, 28 500 collaboratrices d'exploitation et 387 000 salariées dans la production agricole, soit plus d'un demi-million de personnes.

Près d'un chef sur quatre est une femme

En 2015, elles sont 111 800 cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole, soit 23,9 % de l'ensemble de la population. Cette proportion est stable depuis plus de 10 ans. Les femmes représentent 25,4 % de l'effectif des chefs d'exploitation. En revanche, parmi les chefs d'entreprise de services, la proportion de femmes n'est que de 5 %.

Sur la décennie 2005-2015, la baisse du nombre de cheffes est quasi identique à celle de leurs homologues masculins : - 14,7 % pour les femmes, -14,5 % pour les hommes.

La succession entre époux demeure une affaire de femmes

Dans environ neuf cas sur dix, lorsque l'agriculteur prend sa retraite, la transmission de l'exploitation ou de l'entreprise au conjoint se fait dans le sens homme-femme.

L'âge moyen des femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est de 51,6 ans contre 48,2 ans pour les hommes. Parmi elles, près de 19 % ont plus de 60 ans. Contrairement aux années passées, il n'y a plus d'écart significatif entre hommes et femmes en cas de transmission entre époux, lorsque le conjoint fait valoir ses droits à la retraite.

Les cheffes plébiscitent l'activité agricole traditionnelle et les formes sociétaires

Comme l'an passé, en 2015, 29 % des exploitations et des entreprises agricoles possèdent au moins une femme comme exploitante ou coexploitante. Les femmes dirigent majoritairement des structures de forme sociétaire associées fréquemment à des coexploitants de sexe masculin. Elles sont 58,9 % dans ce cas. Les EARL ont leur préférence dans 26,4 % des cas, suivies par les GAEC pour 16,6 % d'entre elles.

Les cheffes d'exploitation exercent principalement leur activité dans le secteur de l'élevage de bovins-lait (17,5 %), les cultures céréalières et industrielles (16,7 %), et les cultures et élevages non spécialisés (12,8 %). De manière générale, les femmes sont nombreuses dans l'agriculture traditionnelle. Elles sont aussi proportionnellement très présentes dans la filière cheval et également dans l'élevage de gros animaux.

Une conjointe d'exploitant ou d'entrepreneur agricole sur six est une collaboratrice d'exploitation

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	1/3

En 2015, parmi l'ensemble des conjointes d'exploitants ou d'entrepreneurs agricoles, 16,2 % des femmes sont affiliées en qualité de conjointes actives sur l'exploitation ou dans l'entreprise avec le statut de collaboratrice d'exploitation.

Depuis 10 ans, le nombre de collaboratrices d'exploitation est divisé par 2, traduisant la désaffection des jeunes générations pour ce statut. Elles préfèrent s'orienter vers un statut de coexploitant lorsqu'elles restent sur l'exploitation.

Agées de 53,3 ans en moyenne, elles sont principalement présentes dans les secteurs d'activité traditionnels : élevage laitier, cultures céréalières et industrielles, polyculture associée à de l'élevage ou élevage de bovins-viande. Leurs exploitations agricoles sont dirigées par leur conjoint sous la forme de sociétés en nom personnel et leurs dimensions économiques mesurées en termes de revenus et de superficie d'exploitation sont supérieures à la moyenne.

En 2015, 387 000 femmes occupent un emploi salarié dans la production agricole

Le secteur de la production agricole emploie 387 000 femmes, correspondant à 89 200 équivalents temps plein ; elles représentent 35,4 % des salariés du secteur.

Avec 38,7 ans d'âge moyen, les salariées de la production agricole occupent principalement un emploi en viticulture (38,3 %), en cultures spécialisées (30,9 %) ou en cultures et élevages non spécialisés (16,3 %), une hiérarchie des activités stable depuis dix ans.

Les salariées de la production agricole sont très majoritairement employées en CDD

Le recours au Contrat à durée déterminée (CDD) occupe une place hégémonique dans l'emploi féminin de la production agricole. Ainsi, 83,5 % des salariées du secteur en sont titulaires, effectuant 323 300 contrats en 2015. Le recours au CDD prédomine particulièrement en viticulture et en cultures spécialisées et dans les entreprises de travaux agricoles, secteurs marqués par un volume important de travail saisonnier.

Sur le marché du travail agricole, les femmes supportent des conditions d'emploi moins favorables que celles des hommes. En CDD, la durée moyenne d'un contrat féminin est inférieure de 18 % à celle d'un contrat masculin mais la rémunération est semblable d'un sexe à l'autre. En CDI, les femmes ont des temps de travail inférieurs de 17 % en moyenne à ceux des hommes. Elles sont plus souvent en temps partiel et leurs niveaux de rémunération horaire sont inférieurs d'environ 6% à ceux des hommes, surtout aux postes d'encadrement.

Environ 150 000 femmes n'ont pas le statut de non salarié agricole mais sont indispensables

Les femmes d'exploitants qui ne sont ni des cheffes, ni des collaboratrices d'exploitation, sont au nombre de 149 800. Elles occupent un emploi salarié dans l'entreprise de leur conjoint, ou dans une autre entreprise mais demeurent incontournables dans la bonne marche de l'exploitation ou de l'entreprise agricole.

Les entreprises de la production agricole : ce sont les entreprises dirigées par un ou plusieurs non-salariés. Le champ inclut les exploitations agricoles proprement dites, auxquelles s'ajoutent des filières regroupées sous le vocable entreprises agricoles : la conchyliculture, la pisciculture, les marais salants, la filière bois (travaux forestiers, sylviculture, et scieries de petite taille), les entreprises de travaux agricoles, les entreprises paysagistes, et l'ensemble de la filière cheval (centres équestres et entraîneurs de course compris).

Les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : il s'agit de tous les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de sexe féminin (personnes physiques, membres de GAEC ou de sociétés) en activité en France métropolitaine au 1^{er} janvier 2014 et qui cotisent en tant que non salariée à l'une des trois branches de sécurité sociale vieillesse, maladie ou famille. Les cotisantes de solidarité et les jeunes femmes chefs d'exploitation installées après le 1^{er} janvier 2014 sont exclues.

Les collaboratrices d'exploitation : la population des conjointes de chefs comporte des femmes actives et des femmes non

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/3

actives sur l'exploitation. Les conjointes actives ont toutes le statut de collaboratrice d'exploitation.

Les femmes salariées de la production agricole : il s'agit de toutes les femmes ayant effectué au moins un contrat quel qu'en soit la nature (CDD, CDI, ...) et quel qu'en soit la durée, dans une ou plusieurs entreprises de la production agricole. Aux activités citées ci-dessus s'ajoutent les gardes-chasse, les gardes-pêche, ainsi que les organismes de remplacement et de travail temporaire agricoles, essentiellement des groupements d'employeurs.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	3/3